

# Faut-il réformer la fiscalité pour économiser 69 francs par an?

**Imposition individuelle** Le peuple devrait trancher l'idée de taxer chaque contribuable indépendamment de son choix de vie. Une question de principe plus que de porte-monnaie.

Florent Quiquerez

L'imposition individuelle est un vieux serpent de mer de la politique. Après des décennies de tergiversations, le parlement s'est enfin mis d'accord sur un projet qui prévoit que chaque contribuable soit taxé indépendamment de son choix de vie. Alors que les opposants ont jusqu'à octobre pour faire aboutir le référendum, les partisans ont expliqué ce lundi qui seraient les gagnants et les perdants. Et ça détonne.

Avant d'entrer dans le détail, il est important de rappeler un point important: la réforme sur laquelle le peuple devra sans doute se prononcer l'an prochain ne concerne que la fiscalité au niveau national, à savoir l'impôt fédéral direct (IFD). Or, il faut avoir atteint un certain seuil de revenu imposable pour être concerné.

Avec la réforme, 36% des contribuables ne verront aucune différence dans leur déclaration. Souvent ceux qui aujourd'hui déjà ne paient pas d'IFD. Cinquante pour cent auront une facture plus basse, contre 14% pour qui elle augmentera. Sur le site du Département fédéral des finances, un tableau – assez indigeste, il faut le dire – évalue les effets de la réforme sur les différentes catégories de la population en fonction du revenu imposable et de la composition du ménage.

Le premier enseignement que l'on peut tirer est qu'il ne faut pas s'attendre à pouvoir économiser beaucoup. En moyenne, la réforme ne fera baisser les impôts que de 69 francs par an et par personne.

Dans l'ensemble, la révision favorise les couples mariés dont les deux partenaires travaillent de façon équivalente. Mais même dans les cas où l'un travaille à 70% et l'autre à 30% (et donc où l'un gagne deux fois plus que l'autre), elle reste avantageuse.

De l'autre côté, elle pénalise certains couples mariés où l'une des deux personnes ne travaille pas, ainsi que ceux dans lesquels un partenaire gagne plus de quatre fois plus que l'autre. Mais on parle ici uniquement des 20% les plus riches.

Si tout cela n'est pas très clair, voyons dans le détail ce que ça donne avec cinq exemples de couple mariés choisis par les partisans. À chaque fois, on compare la situation actuelle à celle qui prévaudrait avec la réforme.

## — Une petite économie

Le premier cas est celui d'un couple marié composé d'un arti-



Aujourd'hui, certains couples mariés paient davantage d'impôts que les couples de concubins. Christian Beutler/Keystone

## «La réforme permet de réaliser enfin l'égalité entre hommes et femmes.»

Eva Herzog

Conseillère aux États socialiste

7577 francs avec la réforme, mais la femme plus rien. L'économie serait donc de 456 francs.

### — Une grosse économie

Dans le troisième cas, les époux travaillent tous deux à 80%. Le premier est dessinateur en bâtiment, sa femme travaille dans le social. Ils ont chacun un salaire annuel de 70'000 francs et deux enfants à charge. Actuellement, ils paient 1511 francs d'IFD. Si la réforme passe, ils paieraient chacun 150 francs. L'économie serait donc de 1211 francs.

### — Une petite perte

Dans le camp des perdants, il y aurait le cas d'un spécialiste en marketing qui travaille à 100% pour un salaire annuel de 80'000 francs, et dont l'épouse ne travaille pas. Ils ont trois enfants. Aujourd'hui, le couple ne paie pas d'IFD. Avec la réforme, la femme ne paierait toujours rien, mais l'homme devrait débourser 93 francs par an.

### — Une économie moyenne

Le deuxième exemple est celui d'un indépendant qui gagne 170'000 francs. Son épouse est enseignante à 30%, ce qui lui donne un revenu de 40'000 francs par an. Ils ont deux enfants. Si le ménage paie actuellement 8033 francs d'IFD, l'homme paierait encore

4000 francs de plus par an, et le fait que beaucoup de familles issues de la classe moyenne pourraient voir leur IFD augmenter de 2500 francs.

Selon les partisans, il s'agit de cas extrêmes. Le premier serait celui d'une famille de quatre enfants où seul l'un des deux parents travaille, et dont le revenu imposable (après déduction) serait encore de 470'000 francs.

Le second exemple toucherait les familles – là aussi avec un seul salaire – dont le revenu imposable serait de 300'000 francs sans enfants et de 150'000 francs avec enfants. On ne parle là que d'une part infime de la population.

### — Une vaste réforme pour quelques dizaines de francs?

Faire une réforme fiscale de cette ampleur, qui prendra dix ans et qui entraînera un manque à gagner de 600 millions pour une économie moyenne de 69 francs par personne, est-ce que ça en vaut vraiment la peine?

«Il faut réfléchir de façon macroéconomique et regarder les effets à terme, répond Kathrin Bertschy (PVL/BE). Avec l'imposition individuelle, davantage de femmes entreront sur le marché du travail ou augmenteront leur pourcentage. Ce qui permet de lutter contre

la pénurie de main-d'œuvre.» Le Conseil fédéral envisage en effet la création de 10'000 à 44'000 équivalents plein temps. Et donc jusqu'à 3,6 milliards de masses salariales supplémentaires. Au final, la réforme pourrait ainsi être positive pour les finances fédérales. Mais les partisans font aussi de cette question une question de principe. «Elle permet de réaliser enfin l'égalité entre hommes et femmes», ajoute Eva Herzog (PS/BS), qui rappelle que la pénalisation fiscale du mariage est dénoncée par le Tribunal fédéral depuis 1984.

Pour les opposants, au contraire, ce chiffre de 69 francs par an est une preuve de plus qu'il faut rejeter cette réforme. «L'imposition individuelle va surcharger les administrations avec 1,7 million de déclarations fiscales en plus, réagit Sidney Kamerzin (Le Centre/VS). Elle va obliger les cantons à avoir différents systèmes de taxation, puisque la discrimination fiscale des couples mariés a déjà été corrigée par les cantons. Tout cela va générer une énorme bureaucratie. Et pour quel gain? Quelques dizaines de francs par an. C'est bien la preuve que l'on est face à un projet purement idéologique, qui va affaiblir la famille comme entité.»